



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Quotas de production

Question écrite n° 14364

Texte de la question

M Rene Garrec appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur la situation des agriculteurs qui vivent presque exclusivement des fruits de leur production laitiere et qui, faute de quotas suffisants, se trouvent confrontes a des difficultes financieres et voient, ainsi que la legislation le permet, leurs creanciers pratiquer des saisies-arrets entre les mains de leur laiterie pour la totalite de leur revenu laitier. Compte tenu du fait que les salaires ne peuvent etre saisis qu'en tenant compte des revenus de l'interesse et des personnes qu'il a a sa charge, il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour pallier cette iniquite, et s'il entend etendre aux agriculteurs un regime similaire a celui prevu par les dispositions des articles L 145-1 et suivants du code du travail.

Texte de la réponse

Reponse. - En l'etat actuel de la legislation, les dispositions de l'article L 145-1 du code du travail, qui fixent la proportion des remunerations saisissables, ne trouvent pas a s'appliquer aux revenus que les agriculteurs retirent de la production de lait. Au demeurant, l'insuffisance de la connaissance des revenus non salariaux et leur fluctuation dans le temps ne permettraient pas de definir un mecanisme de saisie arret comportant un minimum insaisissable. La procedure mise en place au plan departemental concernant les agriculteurs en difficulte permet d'examiner ces difficultes et de proposer des solutions aux exploitants. Par ailleurs, des instructions generales a caractere permanent ont ete donnees aux comptables publics en vue de la prise en consideration, dans la conduite de l'action en recouvrement, des difficultes financieres passageres rencontrees par les redevables de bonne foi qui sont dans l'impossibilite de respecter leurs obligations fiscales. Il appartient donc aux agriculteurs qui estiment se trouver dans une telle situation de se rapprocher des services dont ils relevent en leur apportant tous les elements utiles d'appréciation relatifs a leurs difficultes financieres.

Données clés

Auteur : [M. Garrec Ren](#)•

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14364

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2622